

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de Tracadie
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le lundi, 11 septembre 2023
19h00**

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h00 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Cinquante (50) citoyen(ne)s sont présent(e)s.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

Est absent :	Roger Robichaud	Directeur général
--------------	-----------------	-------------------

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le maire Denis Losier, déclare un conflit d'intérêts pour les points 7.4.2 « Asphaltage diverses rues (nivelage) » et 7.4.4 « Recouvrement de la rue Pascal (asphalte) ».

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption du procès-verbal des réunions précédentes.
 - 5.1 Réunion ordinaire du 14 août 2023.
 - 5.2 Réunion extraordinaire du 5 septembre 2023.

6. Présentation des rapports.
 - 6.1 Séance de travail du 14 août 2023.
 - 6.2 Séance de travail du 23 août 2023.
 - 6.3 Plénier du 5 septembre 2023.
7. Affaires nouvelles, arrêtés, procédures, directives.
 - 7.1 Demandes de recommandation à la CSRPA pour une modification au Plan rural – Modifier de C2 à RA.
 - 7.2 Politique des Aînés.
 - 7.3 Politique sur les prêts d'équipements.
 - 7.4 Soumissions reçues :
 - 7.4.1 Finition intérieure – Garage, caserne centre.
 - 7.4.2 Asphaltage Diverses Rues (nivelage).
 - 7.4.3 Recouvrement de la rue Pascal (gravillonnage de scellement).
 - 7.4.4 Recouvrement de la rue Pascal (asphalte).
 - 7.5 Demande pour l'acquisition d'un terrain dans le parc industriel.
8. Questions différées antérieurement.
9. Correspondances.
 - 9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 25.
 - 9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 9.
10. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil.
11. Présentation, requêtes et pétitions du public.
12. Questions et commentaires du public.
13. Levée de la réunion.

Résolution 2023-211

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

5.1 Réunion ordinaire du 14 août 2023.

Résolution 2023-212

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Réaldine Robichaud

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 août 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5.2 Réunion extraordinaire du 5 septembre 2023.

Résolution 2023-213

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Guy Basque

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 5 septembre 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

6. PRÉSENTATION DES RAPPORTS

6.1 Séance de travail du 14 août 2023.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

6.2 Séance de travail du 23 août 2023.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

6.3 Plénier du 5 septembre 2023.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

Résolution 2023-214

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Guy Basque

QU'il soit proposé d'étudier la création d'un comité ad hoc sur les changements climatiques à une prochaine réunion du comité Plénier.

ADOPTÉE

7. AFFAIRES NOUVELLES, ARRÊTÉS, PROCÉDURES, DIRECTIVES

7.1 Demandes de recommandation à la CSRPA pour une modification au Plan rural – Modifier de C2 à RA.

Résolution 2023-215

Proposé par Thérèse Brideau

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE CONSIDÉRANT QUE l'article 110 de la Loi sur l'urbanisme prescrit que le conseil doit demander par écrit l'avis du Comité de révision de la planification de la CSRPA préalablement à l'adoption d'un arrêté pris en vertu de la Loi sur l'urbanisme et que cet arrêté a pour but de créer une nouvelle zone RA (résidentielle unifamiliale) à partir d'une zone C2 (commerciale routière) sur la propriété ayant le NID 20637765 et située sur la rue Nathalie.

IL EST RÉSOLU QUE le greffier municipal demande par écrit au Comité de révision de la planification de la CSRPA de donner au conseil son avis écrit sur le projet d'arrêté dans les trente (30) jours de la demande.

ADOPTÉE

7.2 Politique des Aînés.

Résolution 2023-216

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE suite à la recommandation du comité Plénier, la politique intitulée « Politique des Aînés » soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE

7.3 Politique sur les prêts d'équipements.

Résolution 2023-217

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Thérèse Brideau

QUE suite à la recommandation du comité Plénier, la politique intitulée « Politique sur les prêts d'équipements » soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Résolution 2023-218

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Joanne Doiron

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de préparer une politique sur la location des bâtiments ou des locaux municipaux.

ADOPTÉE

7.4 Soumissions reçues :

7.4.1 Finition intérieure – Garage, caserne centre.

Résolution 2023-219

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE suite à la recommandation du département municipal de la Sécurité civile, le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire respectant les exigences pour le projet Finition de l'intérieur du garage, caserne centre (projet 2023-03SI) soit l'entreprise GL Landry Construction au montant de 30 441,00 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

7.4.2 Asphaltage Diverses Rues (nivelage).

Le maire Denis Losier, ayant déclaré un conflit d'intérêts, sort de la salle du conseil pour la durée du débat et du vote.

Le maire suppléant Pierre Morais prend la présidence de la réunion.

Résolution 2023-220

Proposé par Thérèse Brideau

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE suite à la recommandation du département municipal de l'Ingénierie et de l'Infrastructure, le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire respectant les exigences pour le projet Asphaltage Diverses Rues (nivelage) (projet TP202306-03) soit l'entreprise St-Isidore Asphalte Ltée au montant de 129 950,00 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

Le maire Denis Losier reprend son siège ainsi que la présidence de la réunion.

7.4.3 Recouvrement de la rue Pascal (gravillonnage de scellement).

Résolution 2023-221

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Joanne Doiron

QUE suite à la recommandation du département de l'Ingénierie et de l'Infrastructure, la municipalité n'accepte pas la seule soumission reçue pour le projet Recouvrement de la rue Pascal (version chipseal) (projet no. TP202306-04) en raison du dépassement des coûts d'au-delà de 92 % par rapport au budget initial.

ADOPTÉE

7.4.4 Recouvrement de la rue Pascal (asphalte).

Le maire Denis Losier ayant déclaré un conflit d'intérêts sort de la salle du conseil pour la durée du débat et du vote.

Le maire suppléant Pierre Morais prend la présidence de la réunion.

Résolution 2023-222

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QUE suite à la recommandation du département municipal de l'Ingénierie et de l'Infrastructure, le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire respectant les exigences pour le projet Recouvrement de la rue Pascal (version asphalte) (projet no. TP202306-04) soit l'entreprise St-Isidore Asphalte Ltée au montant de 43 400,00 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

Le maire Denis Losier reprend son siège ainsi que la présidence de la réunion.

7.5 Demande pour l'acquisition d'un terrain dans le parc industriel.

Résolution 2023-223

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Joanne Doiron

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la part de l'entreprise Greenfoot Energy Solutions Inc. pour acquérir un terrain dans le parc industriel de Tracadie.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité déclare sur le terrain municipal identifié par le NID 20434460 une parcelle de terrain d'environ 1.27 hectare comme étant excédentaire.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la municipalité accepte de vendre ladite parcelle de terrain à l'entreprise Greenfoot Energy Solutions Inc. pour un montant de 1,00 \$ de la parcelle.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE cette vente est conditionnelle à ce qu'une entente soit signée entre la municipalité et l'entreprise Greenfoot Energy Solutions Inc. pour y inclure les conditions d'utilisation et de construction et que tous les frais juridiques et d'arpentage seront la responsabilité de l'acheteur.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE l'entente soit d'une durée de deux (2) ans et que si après deux (2) ans, il n'y a pas de construction de bâtiment sur ladite parcelle de terrain, celle-ci devra revenir à la municipalité.

ADOPTÉE

8. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

- Aucune.

9. CORRESPONDANCES

9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 25.

Pour information.

9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 9.

Reçues : 4, 5, 8 et 9.

Pour information.

No. 1 - Spectacle Tracadie - Explications de leur appui envers la municipalité par l'entremise de leurs services.

Résolution 2023-224

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Joanne Doiron

QUE la correspondance no 1 soit apportée à une prochaine réunion du comité Plénier.

ADOPTÉE

No. 2 - Ministre des Transports et Infrastructures - Programme de partenariat pour les routes provinciales.

Résolution 2023-225

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Guy Basque

QUE la correspondance no 2 soit apportée à une prochaine séance de travail.

ADOPTÉE

No. 3 - Généalogie Tracadie - Demande l'accès gratuit au marché Centre-Ville pour le brunch d'automne le 15 octobre 2023.

Résolution 2023-226

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Guy Basque

QUE la MRT accepte de louer gratuitement le marché Centre-Ville à Généalogie Tracadie le 15 octobre 2023 si la date est disponible.

ADOPTÉE

No. 6 - Regroupement des bénéficiaires de la P. A. - Demande d'accès au marché Centre-Ville et parade de Noël.

Résolution 2023-227

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE la MRT accorde au Regroupement des bénéficiaires de la Péninsule acadienne l'accès au marché Centre-Ville pour buffets aux dates demandées si disponibles.

ADOPTÉE

Résolution 2023-228

Proposé par Thérèse Brideau

Appuyé par Rita Benoit

QUE la demande du Regroupement des bénéficiaires de la Péninsule acadienne pour la fermeture de la rue Principale pour la parade de Noël 2023 soit acceptée.

ADOPTÉE

No. 7 - Sandrine Krzemien - Demande de rencontre avec le conseil municipal pour subventionner l'achat de couches lavables.

La présente correspondance sera discutée à la prochaine réunion du comité Plénier.

10. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET ANNONCES DES MEMBRES DU CONSEIL

- La conseillère Rita Benoit félicite le comité du Centre communautaire de St-Pons.
- Le conseiller Pierre Morais demande une mise à jour concernant une pétition contre la présence des VTT sur une section de la rue Brideau et d'une réunion qui doit avoir lieu entre la municipalité et le Club VTT La Randonnée Nord-Est.

Résolution 2023-229

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Yolán Thomas

QUE le dossier des points d'accès des VTT au centre-ville soit apporté à la prochaine réunion du comité Plénier afin d'avoir une mise à jour sur ce dossier.

ADOPTÉE

11. PRÉSENTATION, REQUÊTES ET PÉTITIONS DU PUBLIC

- Aucun.

12. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une citoyenne représentant une délégation de citoyen(ne)s fait des commentaires sur le délai d'un mois pour déposer une plainte en vertu du code de déontologie du conseil municipal, sur les coûts des plaintes, sur le choix d'avoir une firme extérieure pour l'analyse des plaintes ainsi que sur le nombre de plaintes reçues. La citoyenne demande aussi un rapport sur les plaintes contre les membres du conseil.
- Un citoyen fait des commentaires sur l'ambiance actuelle du conseil municipal et les répercussions sur le développement de la municipalité.
- Une citoyenne fait des commentaires sur des propos d'un membre du conseil lors d'une réunion publique ainsi que sur l'ambiance actuelle du conseil municipal. La citoyenne compare aussi sur ce qui se passe dans la municipalité par rapport à la Ville de Caraque.
- Une citoyenne fait des commentaires sur l'ambiance actuelle du conseil municipal.
- Un citoyen remercie la municipalité pour l'aide accordée au pique-nique de Sheila. Le citoyen fait aussi des commentaires sur l'ambiance actuelle du conseil municipal.
- Un citoyen fait des commentaires sur l'ambiance actuelle du conseil municipal. Le citoyen fait aussi des commentaires concernant le projet de la municipalité pour interdire les bleuetières dans l'ancien champ de tir de Tracadie ainsi que sur la question de qui est propriétaire de l'ancien champ de tir de Tracadie.
- Un citoyen demande si les membres du conseil font des consultations de la population. Le citoyen fait aussi des commentaires sur l'ambiance actuelle du conseil municipal.
- Un citoyen fait des commentaires sur l'ambiance actuelle du conseil municipal et du déroulement de la réunion ordinaire.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Yolán Thomas propose que la réunion soit levée à 20h19 approximativement.

Denis Losier, Maire

Joey Thibodeau, Greffier municipal